

**Compte rendu du Comité Syndical de l'APTV**  
**Vendredi 18 décembre 2009 – 17h00**  
**Salle Polyvalente de Bellecombe - Aigueblanche**

Le 18 décembre 2009, à 17h00, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni salle des fêtes de Bellecombe-Tarentaise, en session ordinaire, sous la présidence du Vice Président Coordination et Administration Générale Philippe Nivelles, le Président Hervé Gaymard étant excusé conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délégués siégeant :**

Corinne Maironi Gonthier - C.C.C.A – Aime  
Lucien Spigarelli - C.C.C.A – Aime  
Jacques Laurent - Bonneval  
Christian Seigle Ferrand - Bozel  
Jean Pierre Canova - Bozel  
Guillaume Briland - Brides les Bains  
Jean Yves Morin - C.C.V.A – Aigueblanche  
André Pointet - C.C.V.A – Aigueblanche  
Paul Guillard - C.C.V.A – La Léchère  
Auguste Picollet - Conseil Général de la Savoie  
Vincent Rolland - Conseil Général de la Savoie  
Bernard Soupre – Feissons Sur Isère  
Hubert Fraticelli - Fontaine le Puits  
Jean Louis Duc - C.C.C.A – Granier  
Georges Saint Germain - Hautecour  
Xavier Bonnet Eymard - C.C.C.A – La Côte d'Aime  
Daniel Miedan Peisey - C.C.C.A – Landry  
Jean Laymond - Le Bois  
Armand Traissard - C.C.C.A – Montgirod  
Philippe Nivelles - Moûtiers  
Patrick Bérard - Moûtiers  
Henri Borlet - Notre Dame du Pré  
Fernand Mugnier - Saint-Bon-Tarentaise  
Fabrice Pannekoucke - Saint Jean de Belleville  
Jean Pierre Mirande - Saint Marcel  
André Plaisance - Saint Martin de Belleville  
Thierry Brunier - Saint Oyen  
Denise Prieur - Salins les Thermes  
Véronique Gensac - C.C.C.A – Valezan  
Georges Danis - Villarlurin  
Philippe Arpin - M.I.H.T - Seez  
Jean Pierre Mirande – Saint Marcel  
Robert Vorger - C.C.V.A - Les Avanchers

**Titulaires excusés :**

Gaston Pascal Mousselard - M.I.H.T – Villaroger ayant donné procuration à Fabrice Pannekoucke  
Jean Claude Fraissard - M.I.H.T – Montvalezan ayant donné procuration à Philippe Nivelles  
Raymond Bimet - M.I.H.T – Sainte Foy  
Georges Couget - C.C.C.A – Granier représenté par son suppléant Jean Louis Duc  
Marie Jo Collet Beillon - C.C.V.A – Aigueblanche représentée par son suppléant Jean Yves Morin  
François Dunand – Feissons Sur Isère représenté par son suppléant Bernard Soupre  
Hervé Gaymard - Conseil Général de la Savoie  
Daniel Payot - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice

Damien Perry - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice  
Olivier Arnault - M.I.H.T - Tignes  
Olivier Zaragoza - M.I.H.T – Tignes  
Gilles Flandin - M.I.H.T – Les Chapelles  
René Ruffier Lanche -Champagny  
Jean Louis Grand - M.I.H.T – Seez  
Pascal Dunand - Feissons sur Salins  
Marc Bauer - M.I.H.T – Val d'Isère  
Gérard Mattis - M.I.H.T – Val d'Isère

#### **Titulaires absents:**

Alexandra Hudry - Saint Martin de Belleville  
Jean René Benoit - Le Planay  
Roger Poussin - C.C.C.A – Bellentre  
Jacqueline Poletti - Conseil Général de la Savoie  
Thierry Thomas - Pralognan  
Jean François Rochaix - C.C.V.A – La Léchère  
Nicolas Briancon Marjollet - C.C.C.A – Macôt  
Danielle Jocallaz - La Perrière  
Sylvie Maitre - C.C.C.A – Macôt  
Gérard Collin - C.C.C.A – Peisey Nancroix  
Thierry Monin - Les Allues  
Christian Raffort - Les Allues  
Jean Pierre Vibert - Montagny  
Gilbert Blanc Tailleur – Saint Bon

#### **Assistait également au Comité Syndical :**

M. Eric Laruaz – Directeur APTV

### **1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 5 NOVEMBRE 2009**

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu du comité syndical du 05 novembre 2009.

### **2 - ETUDE SUR LES LITS TOURISTIQUES : QUANTIFICATION, PERTE DE LITS, POINTS MORTS DES STATIONS**

Dans le contexte de la préparation de la réflexion nécessaire à cette démarche, l'APTV est maître d'ouvrage d'une étude sur les lits touristiques du territoire.

Le Vice Président Philippe Nivelles présente les objectifs et les contraintes de l'étude sur les lits touristiques. Robert Vorger Maire des Avanchers et élu responsable Scot pour l'APTV relate la mise en place du groupe de travail et du jury de sélection.

Disposer d'informations quantitatives et qualitatives sur les mutations du parc de logements touristiques existant est une nécessité stratégique.

Ce parc subit, en effet, diverses évolutions quantitatives et qualitatives qui concourent à une diminution du nombre de couchages d'une part, et à une érosion des lits marchands (au profit du secteur privé) d'autre part.

- ✓ Ainsi, chaque année, des hôtels se transforment en résidences de tourisme ou en copropriété de résidences secondaires, des résidences de tourisme reviennent dans le secteur de la copropriété privative, et des propriétés individuelles sortent ou reviennent en agences de location.
- ✓ Par ailleurs, les clientèles tolérant moins de s'entasser dans des appartements trop petits à leur goût, les rénovations, dans leur ensemble, détruisent du lit disponible, en espérant augmenter en contrepartie le taux d'occupation des appartements.
- ✓ Parfois, des appartements difficiles à louer sont sortis du parc touristique pour remplir d'autres fonctions telles que le logement du personnel.

Ces mutations ont motivé les politiques de rénovations pionnières engagées par les pouvoirs publics et les acteurs du tourisme en stations. Elles motivent également des projets de construction de nouveaux établissements mieux adaptés aux évolutions qualitatives de la demande, et destinés à compenser les effets économiques de la destruction du potentiel d'accueil touristique.

La notion de « point mort » et de préservation des équilibres socio-économiques atteints est au centre de cette première réflexion :

- Quelle est la réalité du processus de tassement de la fréquentation du parc immobilier existant ?
- Quelles en sont les conséquences sur la fréquentation des stations ?
- En quoi, et en quelle quantité, la réhabilitation des logements existants et la réalisation de nouveaux établissements peuvent concourir à compenser ce tassement et préserver les équilibres économiques ?

L'étude a donc pour objectif prioritaire de mesurer un phénomène complexe qui touche l'ensemble des stations de Tarentaise.

L'étude du parc existant, de ces évolutions et de ses mutations, le bilan des actions de réhabilitation, permettront à terme aux élus et à l'Etat de définir et de piloter une politique stratégique qui sera légitimée par des objectifs qualitatifs ou quantitatifs reconnus par tous.

Les objectifs de l'étude à réaliser sont :

1. Disposer d'un état des lieux du parc d'hébergements touristiques des stations de montagne et thermales de Tarentaise,
2. Disposer de leur fréquentation hivernale et estivale, par saison et en pointe, par type d'hébergement,
3. Avoir un bilan des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs, notamment des ORIL,
4. Quantifier et de qualifier les évolutions du parc de logements touristiques :
  - par station,
  - par type de logements.
5. Evaluer l'impact de ces mutations sur la fréquentation des stations (étude rétrospective et prospective).
6. Identifier les conditions de déclenchement des transformations d'un type d'hébergement en un autre, et d'identifier les facteurs facilitant ou freinant ces mutations.

L'étude rétrospective devra décrire les mutations survenues depuis une dizaine d'années, période de transition pendant laquelle les indicateurs de fréquentation atteignent généralement un plateau.

L'analyse doit permettre d'identifier les critères (architecture, aménagements intérieurs, conventionnements, nature des exploitants, montages financiers...) qui entrent en ligne de compte pour favoriser ou freiner ces mutations, et expliquer les évolutions des taux de fréquentation des hébergements.

L'étude prospective quantifiera par extrapolation les mutations envisageables à moyen terme (5 à 10 ans) en fonction des caractéristiques du parc d'hébergement de chacune des stations.

Une modélisation permettra d'évaluer les impacts de l'érosion tendancielle du parc de chacune des stations en matière de fréquentation touristique et de donner une vision sur la notion de point d'équilibre.

Suite à un appel d'offre, trois bureaux d'études ont répondu et été auditionnés par un jury composé d'élus, de socio-professionnels et de représentants des services de l'Etat.

Par la suite, la commission d'appel d'offre de l'APTV du 11 décembre a confirmé la proposition du jury à travers le choix du groupement d'entreprises ASADAC Territoires / COMETE.

Le Vice Président Philippe Nivelles indique que les aspects financiers de cette étude. Il est nécessaire d'envisager un budget de 100 000 € (subvention totale de 80 % - subvention CDRA : 50 %, subvention CTS : 30 %) pour cette opération qui se réalisera au cours de l'année 2010.

Le Vice Président Philippe Nivelles propose au Comité syndical de :

- valider le choix du groupement d'entreprises ASADAC Territoires / COMETE proposé par la commission d'appel d'offre de l'APTV pour 89 987.04 €
- solliciter les aides sur un montant subventionnable de 100 000 € : auprès de la Région (50 %) au titre du CDRA et du département de la Savoie (30 %) au titre du CTS.
- autoriser le Président à signer le marché correspondant.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité (les conseillers généraux Vincent Rolland, Auguste Picollet et Robert Vorger en qualité de titulaire de l'ASADAC ne prennent pas part au vote) :

- valide le choix du groupement d'entreprises ASADAC Territoires / COMETE proposé par la commission d'appel d'offre de l'APTV pour 89 987.04 €
- sollicite les aides sur un montant subventionnable de 100 000 € : auprès de la Région (50 %) au titre du CDRA et du département de la Savoie (30 %) au titre du CTS.
- autorise le Président à signer le marché correspondant

### 3 - ETUDE DE POSITIONNEMENT TOURISTIQUE ESTIVAL

Au printemps 2009, sous l'impulsion de Gilbert Blanc-Tailleur, Vice-Président Tourisme, l'APTV engageait une étude sur le positionnement touristique estival.

Face à des saisons d'été de plus en plus médiocres, et une érosion continue de la fréquentation (20 % de baisse entre l'été 2003 et l'été 2008), une étude s'imposait au territoire. Trop de questions en effet restaient sans réponse : Que faire pour enrayer la baisse de fréquentation ? Est-il pertinent d'engager une campagne de communication ? Si oui, sous quel nom (Tarentaise, Tarentaise Vanoise...) ? A défaut, quelles autres opérations le territoire peut-il mettre en œuvre ?

L'étude a été confiée au cabinet G2A Consulting, basé à Albertville.

Après plusieurs mois de travail, le diagnostic est achevé. Au cours de l'été, des tables rondes ont été organisées avec la clientèle touristique, les acteurs du territoire et les élus. Les atouts et les points faibles de la Tarentaise ont été analysés. L'intégralité de ces résultats est disponible sur le site Internet de l'APTV [www.tarentaise-vanoise.fr](http://www.tarentaise-vanoise.fr) à la rubrique « Le projet de territoire - Les grandes démarches en cours ».

Dans un contexte où :

- la marque commerciale « Tarentaise » n'existe pas,
- le produit commun n'est pas suffisamment abouti
- l'organisation touristique à l'échelle du territoire n'est pas définie

Il ne semble pas pertinent pour la Tarentaise de :

- gérer une mission de promotion en lieu et place des offices du tourisme et grands institutionnels (Savoie Mont Blanc Tourisme...)
- de se lancer aujourd'hui dans une campagne de communication externe autour du nom Tarentaise.

En revanche, il est envisageable de travailler ensemble dans l'esprit de la tradition de notre territoire (le « fruit commun ») et d'utiliser l'APTV comme structure référente pour la mise en œuvre du projet.

Huit axes de travail ont été repérés : produit commun, communication, authenticité, fêtes et événements, bien-être et thermalisme, formation des acteurs, signalétique et fidélisation.

Désormais, G2A Consulting doit s'attacher à construire un programme d'actions, en concertation avec le comité de suivi de l'étude, composé de socio-professionnels (Offices du Tourisme, CCI...). La fin de l'étude est prévue pour le printemps 2010.

### 4 - EVOLUTION DU POSTE DE Mlle VIRGINIE CHIREZ ET PRIMES ASSOCIEES

Depuis 2005, l'APTV travaille sur la mise en place d'un Contrat de Bassin Versant qui a été largement présenté en Conseil Syndical du 5 juin dernier. Le Conseil Général de la Savoie, le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau. La qualité de la démarche menée en Tarentaise a été saluée jusqu'à présent.

Depuis 2005, une chargée de mission Eau a été recrutée en tant que contractuelle pour préparer ce projet. La démarche a été longue, mais a permis d'initier une nouvelle dynamique autour de la question de l'eau et de ses milieux.

Dès 2010, le Contrat de Bassin Versant rentrera pour 5 ans dans sa phase opérationnelle avec des perspectives ambitieuses.

En tant que pilote du programme et porteur de nombreuses actions transversales, l'APTV a un rôle central tout au long des prochaines années, qui vise notamment :

1. animer le Comité de Bassin,
2. mettre en place les actions du Contrat de Bassin Versant, et notamment les actions portées par l'APTV,
3. soutenir les différents acteurs de l'eau dans leurs différents projets,
4. suivre l'ensemble des procédures liées à l'eau,

Ces missions sont actuellement assurées par Mlle Virginie Chirez, recrutée en tant que contractuelle depuis le lancement de la démarche Contrat de Bassin Versant en 2005, et qui a réussi son concours d'ingénieur au cours de cette année 2009.

Le Vice Président Philippe Nivelles propose au Conseil Syndical:

- la création d'un poste d'ingénieur territorial statutaire à temps complet,
- la modification du tableau des effectifs,
- la mise en place de l'ISS (Indemnité Spécifique de Service) et la PSR (Prime de Service et de rendement) pour le poste d'ingénieur,

- les conditions de rémunération, de durée de carrière, d'avancement et autres dispositions seront fixées conformément aux règles en vigueur,
- l'exécution de cette décision par le Président,
- la mise en stage par le Président de Virginie Chirez sur ce poste d'ingénieur.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

- décide la création d'un poste d'ingénieur territorial statutaire à temps complet,
- décide la modification du tableau des effectifs,
- décide la mise en place de l'ISS (Indemnité Spécifique de Service) et la PSR (Prime de Service et de rendement) pour le poste d'ingénieur,
- décide que les conditions de rémunération, de durée de carrière, d'avancement et autres dispositions seront fixées conformément aux règles en vigueur,
- charge le Président de l'exécution de cette décision,
- autorise le Président à mettre en stage Virginie Chirez sur ce poste d'ingénieur.

## **5 – DISCUSSION SUR L'OPPORTUNITE OU NON DE POURSUIVRE LA MISSION « RISQUE » AUPRES DES COLLECTIVITES DE TARENTOISE**

Le Vice Président Philippe Nivelles rappelle que dans le cadre de la politique concertée sur l'eau à l'échelle de la vallée et afin de travailler concrètement sur la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde et des DICRIM, l'APTV a mis en place à travers une chargée de mission un soutien aux communes qui prend fin le 31 décembre 2009.

Initialement, 23 communes s'étaient inscrites pour cette démarche ; courant 2008, 4 nouvelles collectivités ont sollicités l'APTV. Par ailleurs, plusieurs communes ont sollicité l'APTV sur des aides et soutiens ponctuelles ou pour des exercices (Feissons sur Isère et Pralognan).

Au fur et à mesure de la mission, le soutien de l'APTV a évolué et a dû s'étendre à la réalisation du volet cartographique (plus de 160 cartes à réaliser). Une proposition de système d'alerte mobile a été également menée. La chargée de mission APTV s'est parfois substituée aux services communaux.

Une prolongation de 12 mois de la mission, jusqu'à la fin de l'année 2010, permettrait de:

- finaliser les PCS pour les communes qui n'ont pas d'obligations actuelles, mais qui devront le faire dans les années à venir,
- réaliser les DICRIM et leur diffusion,
- rendre les PCS opérationnels par une formation des acteurs communaux intégrés au dispositif, et par la mise en place d'exercices de simulation sur une vingtaine de communes,
- réaliser l'inventaire des enjeux menacés, nécessaire à la mise en place des consignes de sécurité
- déterminer les repères de crues dans les communes soumises au risque d'inondation
- organiser des réunions publiques ou toutes autres actions de communication et d'information sur les risques majeurs.

Ces trois dernières propositions répondent aux articles 125-2 et L563-3 du code de l'environnement et à l'arrêté du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à connaissance du public.

Le Vice Président Philippe Nivelles propose au Comité Syndical de créer un poste de chargée de mission « Risque » à temps complet assimilé à un grade de catégorie A du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Toutefois, le Bureau de l'APTV étudiera l'état d'avancement de la démarche en juin prochain et donnera son avis pour le contrat de la chargée de mission « Risque ».

Le montant de l'opération est estimé sur une base annuelle de 45 000 € (masse salariale, location de bureau, déplacement, 10 % temps de secrétariat.), avec une aide possible de l'Etat et du Conseil Général.

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité :

- la création d'un poste de chargée de mission « Risque » à temps complet assimilé à un grade de catégorie A sur 12 mois.
- la sollicitation des aides du Conseil Général (20%), de l'Etat (40 %), pour la mise en place de cette ingénierie locale pour l'année 2010.

## 6 - FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.

Le Vice Président Philippe Nivelles rappelle au Comité Syndical que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (*article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée*).

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 17 décembre 2009,

Le Vice Président Philippe Nivelles propose au Comité Syndical :

- de fixer à 100% les ratios d'avancement pour tous les grades

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité:

- décide d'adopter les ratios ainsi proposés,

## 7 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Les Vice Présidents Philippe Nivelles et Fabrice Pannekoucke ouvrent le débat budgétaire en rappelant que les recettes de l'APTV reposent sur :

- . des participations des communes ou communautés de communes de Tarentaise, réparties selon les clés statutaires suivantes : 50 % population et 50 % potentiel fiscal,
- . une participation statutaire fixe du Conseil Général de 80 000 € annuel,
- . des aides du Département, de la Région ou de l'Etat sur les actions menées par l'APTV

### Participations des collectivités locales de Tarentaise

Le montant de base de 160 500 € est constant depuis 1999. Il correspond historiquement à 80 000 € pour le Contrat Global de Développement et 80 500 € pour l'association des maires Tarentaise Vanoise. Il est important de noter que la préparation du Contrat de Bassin et la réalisation des études associées s'est faite sans demande de participations supplémentaires.

### Mise en place du SCOT

La mise en œuvre du SCOT est associée à une participation financière spécifique. Il est estimé que l'élaboration du SCOT aura un coût annuel moyen entre 200 000 et 250 000 €. Le taux de subvention est estimé entre 70 et 80 %, soit un autofinancement des collectivités Tarentaise de 40 à 75 000 €.

Les charges annuelles pour le SCOT comprennent salaires et fonctionnement du poste de chargé de mission et études, conseils divers, communication, ...

### Soutien aux communes pour la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde

En 2007, l'APTV a mis en place un soutien aux communes pour la réalisation de leurs PCS et DICRIM.

Ce soutien a été concrétisé à travers l'embauche d'une chargée de mission qui prend fin en décembre 2009.

Un financement spécifique avait été mis en place pour cette opération.

Si il semble nécessaire de prolonger la mission pour compléter la démarche et accompagner au mieux les communes, notamment dans la mise en œuvre pratique de leur PCS ; formation, information, exercice, ...

Cette proposition implique un coût net pour l'APTV d'environ 9 000 € par semestre.

Au-delà du fonctionnement et actions « habituelles » (salariés, document touristique d'été, démarche Pays d'Art et d'Histoire, agenda culturel, animation PPT, animation zones humides...), plusieurs actions sont en cours de finalisation ou en projet suite à différentes réflexions.

## Débats d'orientations budgétaires

<b>Opération en cours :</b>	<b>113 000</b>
Etude Habitat – volet PLH à mener	25 000
Etude de positionnement touristique estival	35 000
Etude Enseignements artistique	33 000
Etude transport fond de vallée station	20 000
<b>Projet d'action 2010 :</b>	<b>275 000</b>
Etude lits touristique	90 000
Etude – schéma de développement commercial	40 000
Animation OPAH 2010	80 000
Diagnostic des rejets directs Isère – Dorons	10 000
Soutien expertise par rapport milieu et rivière	15 000
Circulation cycliste en Tarentaise	20 000
Etude Poids et répartition économique du tourisme	20 000
<b>Communication :</b>	<b>40 000</b>
Refonte totale du site internet	20 000
Programme sensibilisation formation	5 000
Lettre et communication	10 000
Programme pédagogique eau	5 000
<b>Renforcement APTV :</b>	<b>20 000</b>
Technicien Rivière – Discussion en cours d'année 2010	10 000
2 <sup>ème</sup> véhicule APTV	10 000

Après avoir pris connaissance des propositions de crédits, des diverses opérations de fonctionnement et d'investissement à inscrire au budget primitif 2010, le Comité syndical prend acte du bon déroulement du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget 2010.

## **8 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'APTV A L'ETABLISSEMENT PUBLIC COOPERATION CULTUREL (EPCC) DEPARTEMENTAL**

Mme Corinne Maironi, Vice Présidente informe que le Conseil Général de la Savoie met en place un établissement public de coopération culturelle (EPCC) afin de disposer d'une structure (à caractère administratif, de type EPA) chargée de la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements, de l'éducation, des pratiques artistiques en musique, danse et théâtre et de l'action culturelle.

L'EPCC offre un cadre d'organisation adapté aux activités culturelles et artistiques par une garantie de stabilité, de pérennité et de cohérence. Ainsi, cette coopération est nécessaire pour apporter une cohérence au niveau de chacun des sept territoires de la Savoie (dont la Tarentaise), en sachant que la culture constitue un facteur d'identité collective et un vecteur de lien social. Elle permet d'instaurer un partenariat équilibré entre l'ensemble des acteurs publics de la culture présents dans le département, mais aussi entre décideurs et acteurs culturels de terrain. Ce nouvel outil a pour vocation d'améliorer l'efficacité de l'action publique à travers les services culturels offerts à la population et de donner une meilleure lisibilité à l'action culturelle.

Pour toutes ces raisons, les missions de l'EPCC départemental sont complémentaires avec les démarches engagées à l'échelle de la Tarentaise : définition d'un projet culturel de territoire dans le cadre de la commission Culture de l'APTV, coordination et communication culturelle, étude pour l'organisation des enseignements artistiques à l'échelle de la Tarentaise.

Le Conseil d'administration de l'EPCC de Savoie est fixé à 30 membres, dont 15 membres fondateurs. L'APTV ne peut faire partie de ces derniers, dans la mesure où elle ne dispose pas de la compétence culturelle. Mais deux sièges lui sont réservés en tant que membres habilités du conseil d'administration, ayant voix délibérative.

Le Vice Président Philippe Nivelles propose de désigner Corinne Maironi et Jean Pierre Mirande comme représentants de la Tarentaise au sein de l'EPCC départemental.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Corinne Maironi-Gonthier – Vice Présidente Culture et patrimoine de l'APTV - Présidente de la CCCA,
- Jean-Pierre Mirande – Maire de Saint Marcel et Vice Président du Sivom de Moutiers en charge des questions culturelles.

## 9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Prochain Comité Syndical **05 février 2010 à 18h30** – Salle Maurice Calloc'h – La Chaudanne à **Moûtiers**.

Le Comité Syndical prend fin à 19 h00

A Moûtiers, le 22 décembre 2009

Le Vice Président  
Coordination et Administration Générale  
Philippe Nivelles

